

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Dr Moulay Tahar – Saïda
NIF : 098620019026427

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05 août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et en application des articles 65 et 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Université Dr Moulay Tahar de Saïda informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 11/U.S/2025, ayant pour objet :

L'aménagement d'un ancien bloc de logements d'astreinte au sein de l'Université de Saïda

que, suite à l'évaluation des offres techniques et financières effectuée le 18/12/2025, l'offre du soumissionnaire ci-après a été retenue provisoirement :

Soumissionnaire retenu	NIF	Montant TTC avant correction (DA)	Montant TTC après correction (DA)	Délai d'exécution	Note obtenue	Critère de choix
EURL El Rabihiine Construction	001035072554067	108 996 324,50	109 145 074,50	81 jours	109 points	Offre unique qualifiée techniquement

Recours et consultation des résultats

- Les soumissionnaires souhaitant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'Université de Saïda dans un délai de trois (03) jours, à compter du premier jour de publication du présent avis, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247.
- Les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de la Commission des marchés publics compétente, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247.

Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Saïda, le :

Le Recteur